

CONVENTION DE PÉRIODE D'IMMERSION EN LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

Entre :

Etablissement d'origine

Représenté par :

et

Etablissement d'accueil :

Lycée Georges de La Tour
5 Rue de la Croix Saint Claude
54000 NANCY
Téléphone : 03.83.96.48.98
Représenté par : M. ROYER

Il a été convenu ce qui suit :

1 - Le lycée accueille l'élève dont les coordonnées sont mentionnées ci-dessous pour une période d'immersion qui doit lui permettre de découvrir et d'observer l'enseignement général et technologique Lycée afin de mieux élaborer son projet d'orientation et donc de faire un choix de poursuite d'études en toute connaissance de cause.

NOM-Prénom : _____

Classe : _____

Régime : INT-DP-EXT (Barrer la mention inutile)

Responsable légal : _____

Adresse : _____

_____ N° de téléphone : _____

2- Le stage se déroulera le / / dans la section : _____

Horaires : heures à heures

3- L'élève reste sous statut scolaire pendant la durée du stage. Il est placé sous l'autorité et la responsabilité du Chef d'Etablissement d'origine.

4- La présence est obligatoire. Toute absence sera immédiatement signalée à l'établissement d'origine.

5- L'élève doit se conformer au règlement intérieur de l'Etablissement d'Accueil. En cas de manquement grave, le Chef d'Etablissement peut mettre fin au stage sous réserve d'en informer le Chef d'Etablissement d'origine avant le départ de l'élève.

6- L'Etablissement d'origine a souscrit une assurance spécifique couvrant aussi bien les risques encourus par l'élève que ceux qu'il peut faire encourir aux personnes ou aux biens du Lycée qui l'accueille.

7- L'établissement d'accueil facturera les repas et l'hébergement à l'établissement d'origine dans lequel est scolarisé l'élève, quelque soit sa qualité. Le tarif en vigueur est celui du ticket repas de l'élève.

8. Les transports aller et retour sont à la charge de l'élève.

Fait à :
Le :
Le Chef d'établissement d'origine

Fait à :
Le :
Le Responsable légal :

Fait à : NANCY
Le :
Le Chef d'établissement d'accueil